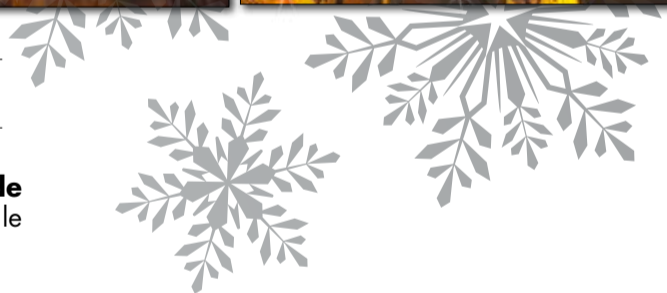




Vallon Pont d'Arc s'illumine !



## EDITO DU MAIRE

Vallonaises, Vallonnais, chers concitoyens,

Cette année 2015 s'achève avec le sentiment d'avoir émergé d'un mauvais cauchemar. Après les attentats de Charlie Hebdo en début d'année, voici atteint en novembre le summum de l'horreur avec les attentats de Paris. Après avoir été ébranlé, voire sonné par tant de violence aveugle, chacun d'entre nous, dans sa vie quotidienne, sa façon de penser, sa communauté, sa famille doit se poser la question de sa responsabilité et surtout tenter de trouver les bonnes réponses individuelles et collectives.

C'est dans ce contexte perturbé et en raison du décret de l'Etat d'Urgence que la préfecture a ordonné la suppression de «toutes manifestations ou rassemblements sur la voie publique». C'est donc à contrecœur et la mort dans l'âme, que nous avons été contraints d'annuler la foire d'automne. Nous savons combien cette décision a été douloureuse pour tous ceux qui sont attachés à cet évènement traditionnel, mais aussi vis-à-vis des bénévoles et des associations qui avaient tout préparé. Si cette décision préfectorale peut paraître excessive et non justifiée, nous avons choisi, même si ce ne fût pas facile, de la respecter compte tenu du contexte national.

2015 s'achève avec un résultat exceptionnel de fréquentation sur le nouveau site culturel phare de la commune avec plus de 500 000 visiteurs en 8 mois à la Caverne du Pont d'Arc.

Dés le début 2016 l'opération Grand Site du Pont d'Arc va débiter sur le terrain avec les premiers travaux. Une concertation exemplaire, sereine et riche en échanges s'est déroulée tout au long de l'année passée avec les riverains, propriétaires et exploitants directement concernés par le projet. Très bientôt, le site du Pont d'Arc va offrir une image et une organisation dignes de ce Grand Site alliant le respect de l'environnement et la fréquentation du site le plus visité du département.

2016 sera marqué par un évènement majeur, **le Tour de France** qui arrivera sur notre commune le 15 juillet dans le cadre d'une étape contre la montre de 37 kilomètres.

Cette étape exclusivement ardéchoise donnera un formidable coup de projecteur sur notre secteur. Un direct de plus de 5 heures sur les chaînes nationales françaises et avec plus de 250 millions de téléspectateurs dans le monde sera une excellente vitrine pour l'Ardèche. Face à cet évènement exceptionnel, chacun devra s'adapter aux contraintes liées au bon déroulement de cette épreuve et à l'accueil de milliers de spectateurs sur notre commune. Première adaptation, le feu d'artifice sera avancé au 13 juillet.

C'est sur toile de fond du Tour de France et de l'ouverture de la Caverne du Pont d'Arc que nous vous proposons une cérémonie de vœux 2016 inédite. Elle se déroulera le vendredi 22 janvier à 18h30, exceptionnellement à la Caverne dans la salle d'expositions (qui sera occupée dans le futur par des expositions de niveau national). Cette cérémonie sera partagée cette année avec la commune de St Remèze. En effet la caverne qui a ouvert en 2015 étant située entre nos 2 communes et le Tour de France traversant nos 2 villages en 2016 il nous a semblé original et inédit, avec les élus de St Remèze de faire ensemble cette cérémonie de vœux. Nous espérons que ce moment de convivialité sera aussi un moment d'amitié entre les habitants de nos 2 villages.

Je vous souhaite une excellente année 2016.

Avec mes sentiments les plus dévoués.

Votre Maire, Pierre PESCHIER

Une cérémonie de vœux 2016 inédite. Elle se déroulera le vendredi 22 janvier à 18h30, exceptionnellement à la Caverne...

## SOMMAIRE

2	Travaux
3	Travaux (suite) - Urbanisme
4	Cadre de vie - Vie Quotidienne
5	Cadre de vie (suite) - Vie Intercommunale
6	Vie Sociale - Vie Scolaire
7	Culture - Caverne du Pont d'Arc
8	Vie Associative et Sportive
9	Evénements fin 2015
10	Finances - Etat civil
11	Nos champions - Agenda début 2016
12	Permanences des élus - Infos pratiques

## » MISE EN CONFORMITE - PROGRAMME D'ACCESSIBILITE

\* Place de l'Ancienne Gare

Dans le cadre de la réglementation en matière d'accessibilité pour les personnes en fauteuil roulant, la Municipalité a réalisé des travaux de réfection du trottoir situé devant la salle des fêtes rendant l'accès plus facile.



\* Entrée arrière Château-Mairie

Pour permettre à toute personne d'accéder à la Mairie, l'entrée arrière du Château-Mairie a été réaménagée avec une porte d'entrée extérieure plus large. Les sanitaires ont été entièrement refaits et sont maintenant utilisables par des personnes à mobilité réduite.

Ces travaux ont été réalisés en grande partie par les agents des services techniques.

## » RENOUVELLEMENT DE LA CANALISATION D'EAU POTABLE ROUTE DE SALAVAS

Dans le cadre de l'aménagement de la Route de Salavas débuté courant 2014, il était nécessaire de renouveler la canalisation d'eau potable. Une 1ère tranche avait été réalisée début 2015. La 2ème tranche (du Chemin du Jeu de Boules au Rond-Point du Pont de Salavas) a été faite cet automne et vient de se terminer. Le montant des travaux de cette dernière tranche s'élève à 40 304€ HT.

## » REFECTION DES RESEAUX DE LA CAVERNE DU PONT D'ARC

Lors des derniers épisodes cévenols (13 et 14 septembre 2015), les réseaux de la Caverne du Pont d'Arc ont été endommagés au niveau de la descente du Razal. Les travaux avaient été réalisés par la Commune lors de l'installation de l'espace de restitution, il appartenait donc à la commune de faire les réparations.



Le montant des travaux est de 28 260€ HT. Une demande de subvention a été présentée auprès de l'Etat dans le cadre de l'enveloppe «catastrophe naturelle».

## » FERMETURE DES CAPTAGES DU PORT

Depuis plus de 50 ans les captages du Port ont fourni l'essentiel de l'eau de la commune.

Ces captages sont situés en bordure de l'Ardèche et se situent sur 2 veines d'eau de source. Toutefois en période estivale lorsque la rivière est à l'étiage, la nappe phréatique baisse et c'est en partie l'eau de la rivière, certes filtrée par les fonds limoneux et sableux qui était captée. De plus alors que certaines activités touristiques et habitations sont à proximité, il était impossible de pouvoir réaliser un périmètre de protection tel que l'Agence Régionale de Santé (ARS) le demandait. Face à ce constat, il a été décidé en 2011 de fermer progressivement ces captages.

**Pour cela un certain nombre de travaux se sont avérés nécessaires :**

- Réfection de la conduite de Châmes à Vallon sur 6 km, pour supprimer les multiples fuites de l'ancienne conduite venant par gravité depuis la source du Tiourre. Les travaux réalisés par Véolia au cours de l'hiver 2013-2014 ont permis de récupérer 50% du débit d'eau.

- Réaliser une liaison entre la conduite d'eau provenant du SEBA (barrage de Pont de Verrières) entre la route des gorges et le réservoir du Chastelas. Ces travaux ont été réalisés fin 2014. Enfin, en 2015, des travaux d'aménagement et de liaison entre les 2 réservoirs du Chastelas viennent d'être terminés.

Aujourd'hui, il est désormais possible d'envisager une fermeture définitive des captages du Port début 2016 sans aucune conséquence sur l'approvisionnement des usagers et avec une meilleure garantie de qualité de l'eau potable.

## » VOIRIE

Dans le cadre de la compétence « voirie » transférée à la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche et suite aux dégâts occasionnés par les pluies du 13 et 14 septembre dernier, des travaux de réfection de routes ont été réalisés.



## » SALLE POLYVALENTE

La salle polyvalente est très utilisée, que ce soit par les associations pour des manifestations sportives ou culturelles, des entraînements (hand, tennis, foot, amicale des sapeurs-pompiers), sans oublier les scolaires de l'école maternelle, primaire et du collège.

Pour améliorer cette polyvalence, nous avons engagé quelques travaux entièrement réalisés par nos services techniques municipaux pendant les vacances d'été. Les douches des vestiaires étant vétustes et inutilisées, nous avons décidé de les supprimer pour les remplacer par des espaces de rangement sécurisés, tout en préservant au maximum les vestiaires, nécessaires pour les scolaires et associations sportives utilisatrices de cette salle. Ces rangements équipés de grilles solides en acier confectionnées par les techniciens métallurgistes des services techniques permettent de ranger les tables de ping-pong qui étaient jusqu'alors dans un coin de la salle et le mobilier lourd (modules de la scène) qui lui était entreposé dans le container extérieur. Le container libéré d'une grande partie de la scène devient plus facilement accessible pour y entreposer le mobilier lié aux festivités.

De l'avis même du personnel concerné, cette nouvelle organisation permet un gain de temps non négligeable pour les services techniques mais également pour l'organisation générale des festivités nécessitant du mobilier dans la salle polyvalente, tout en éliminant les difficultés et dangers de transport (marche du container) pour les services techniques lors des montages de la scène.

Il fallait faire au mieux pour un cout minimum, c'est pari gagné.

Quelques améliorations peuvent encore être apportées en équipant les vestiaires de bancs et porte manteaux, et en repeignant certains espaces.

## » GYMNASSE

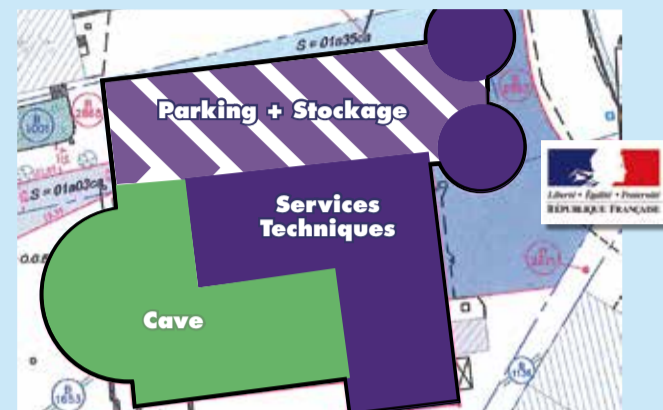
Le choix de l'emplacement du nouveau collège s'était fait avec un engagement de construction d'un gymnase à proximité de celui-ci par la précédente municipalité. Le collège a vu le jour, le déménagement est imminent et les enseignements d'EPS continueront dans un premier temps dans les structures existantes (salle polyvalente, stade, CREPS).

La situation financière de la commune s'étant améliorée, nous avons pu reprendre le projet de la construction du complexe couvert sportif à côté du nouveau collège. Cette décision n'a pas été unanime parmi les élus, puisque le coût reste très élevé pour la commune, alors que seulement 20% des élèves sont Vallonnais. Bien qu'étant un élément indispensable pour l'enseignement de l'EPS au collège, le département de l'Ardèche ne participe qu'à hauteur de 8% à son financement (ce qui correspond au surcoût lié à la construction de vestiaires supplémentaires pour le plateau sportif qui n'en a pas). L'Etat, au travers d'un PER (Pôle d'Excellence Rural) participe pour 15%. D'autres financements sont à trouver pour alléger la part communale.

Nous sommes donc restés sur la même ligne de conduite, à savoir la construction d'un bâtiment neuf à proximité du nouveau collège, plutôt que la rénovation de l'actuelle salle polyvalente. Nous avons retravaillé sur les plans avec l'architecte, en concertation avec les enseignants d'EPS et notre référent sport à la Mairie. Le permis de construire devrait être déposé en début d'année 2016, pour un début des travaux mi 2016 et une mise en service en septembre 2017.

## » LOCAUX SERVICES TECHNIQUES

Les Services Techniques Municipaux doivent déménager à l'automne 2016 puisque le bâtiment qu'ils occupent actuellement doit être démoli.



...réhabiliter un bâtiment emblématique pour les Vallonnais, l'ancienne cave coopérative.

Pour rappel, le terrain acheté pour construire les nouveaux locaux se trouve en zone inondable d'après le porter à connaissance du nouveau PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation) et toute construction est devenue impossible. Le projet était déjà bien avancé et avait déjà coûté 66 000€ à la commune (achat du terrain, frais d'architecte, réseaux). En accord avec les services de l'Etat un nouvel emplacement a été choisi qui va permettre de réhabiliter un bâtiment emblématique pour les Vallonnais, l'ancienne cave coopérative.

Le compromis de vente a été signé en septembre 2015 et la mairie se porte acquéreur de toute la partie en violet sur le plan ci-dessus. Pour le moment, les coopérateurs restent propriétaires de toute la partie verte. Les bureaux et salles de réunion seront mis à disposition de la Mairie pour y installer les bureaux du service technique. Les cuves vont être en partie détruites pour faire une zone Parking et une zone de stockage couverte, et en partie conservée pour faire des boxes de stockage indépendants. Nous en sommes actuellement à la phase de recrutement d'un architecte.

Ce nouveau gymnase permettra également à nos associations sportives de pratiquer leurs activités dans d'excellentes conditions.



**Comme vous pouvez voir sur le plan ci-dessus, ce bâtiment pourra fonctionner de plusieurs façons :**

- Utilisation seulement des vestiaires pour les élèves évoluant sur le plateau sportif du collège
- Utilisation seulement de la salle de sport par les collégiens ou les associations locales
- Utilisation seulement de la salle semi-spécialisée par les collégiens ou les associations locales
- Utilisation des 3 espaces en même temps.

## RESEAUX D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Les réseaux d'assainissement d'une commune doivent permettre l'évacuation correcte des eaux pluviales afin d'éviter la submersion des zones urbanisées et d'éviter la stagnation de ces eaux. Pour assurer correctement ces fonctions, le réseau d'eaux pluviales de la Vieille Route de Lagorce et du lotissement « Le Jardin des Mazes » doit être refait.

Les travaux commenceront mi janvier 2016. La circulation sera difficile pendant un mois. Le temps d'attente risque d'être important entre le Chemin de Meyzeirac et le Chemin du Javelas. Le budget global de cette opération s'élève à 34 110€ HT.

## ACQUISITION ET POSE DE CITERNES A LA GROTTA CHAUVET

La Grotte Chauvet et son périmètre doivent être protégés contre les incendies. En raison de son emplacement difficile d'accès, les possibilités d'intervenir pour les services de secours sont très limitées. Il faut également prendre en compte la présence des Aigles de Bonelli dont l'espèce protégée ne permet pas d'approche aérienne (hélicoptère, canadair). La dispersion de produits « stop feu » est interdite pour ne pas souiller les peintures de la Grotte en cas d'infiltrations. Pour répondre à ces contraintes, les Communes de Vallon Pont d'Arc et de Lagorce, qui rencontrent les mêmes problématiques, ont lancé une consultation groupée pour l'acquisition et la pose de 2 citernes réserves incendie (1 par commune). L'installation doit se faire en février 2016.



# URBANISME

## PLU

Le PLU (Plan Local d'Urbanisme) est l'outil de référence en matière d'urbanisme dans beaucoup de communes. Depuis décembre 2014, un porteur à connaissance du P.P.R.I. (Plan de Prévention du Risque Inondation) du bassin versant de l'Ardèche vient compléter le PLU en rendant inconstructibles des dizaines d'hectares en zone U (constructible) ou AU (A Urbaniser). (voir Vallon Magazine n°1 – « Le Mot du Maire »)

La législation actuelle prévoit que le PLU de chaque commune soit révisé, suite à l'intégration des dispositions de la loi Grenelle (loi portant Engagement National pour l'Environnement - E.N.E.) complétées par la loi A.L.U.R. (Accès au Logement et à un Urbanisme Renouveau) avant la date butoir du 27 mars 2017. En effet, cette nouvelle législation prévoit que l'aménagement de l'espace se fasse désormais à l'échelle territoriale, c'est-à-dire pour nous à l'échelle intercommunale, et que le PLUI (PLU Intercommunal) constitue un document de planification privilégié pour répondre aux objectifs du développement durable.

La Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche ne s'engage pas pour le moment dans cette démarche. Chaque commune est libre d'engager une révision de son PLU, mais avec une prise en compte de ces nouvelles règles qui sont très contraignantes :

- 1) Les futurs permis de construire devraient se situer sur des parcelles en zone U nues ou portant déjà des constructions mais entre des constructions déjà existantes (espaces appelés dents creuses). La volonté de l'Etat étant de densifier la population, et d'inciter les communes à mettre des taxes foncières sur les terrains constructibles non construits. C'est déjà le cas sur certains territoires (zones dites tendues de montagne ou sur les côtes), où les terrains sont taxés à 5€/m<sup>2</sup> les 2 premières années, puis à 10€/m<sup>2</sup> les années suivantes. Chez nous, le montant pourrait être de 3€/m<sup>2</sup>.
- 2) Le P.L.H. (Programme Local de l'Habitat) est basé sur une étude de l'évolution de l'habitat permanent construit dans les années antérieures repris pour l'étude des surfaces constructibles pour les années à venir. Cela se traduit par un besoin en construction fixé pour 6 ans, et donc un quota de zone U (constructible) sur les communes.

3) Et enfin, un schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) dont on vient de prendre connaissance couvrant des centaines d'hectares entre la limite ouest de la commune (limite Ruoms) et nord (limite Lagorce) jusqu'aux portes de Vallon. Nous avons appris l'existence de cette zone en octobre 2015, alors que l'étude a été menée par l'Etat et la Région en 2014 ! Pour l'instant, nous n'avons que peu de renseignements sur ce schéma.

Les zones AU (A Urbaniser) de notre PLU actuel deviendront de ce fait pour la plupart des zones A (Agricoles) ou N (Naturelles). Compte tenu de ces règles qui nous semblent absurdes et inapplicables dans une commune rurale et touristique comme la nôtre, nous avons pris l'orientation stratégique de ne pas lancer de procédure de révision du PLU et d'attendre l'éventuelle évolution des règles ou de nouvelles dispositions. A la lecture de cet article, les propriétaires de terrains constructibles qui ont des projets de construction comprendront certainement leur intérêt à lancer au plus tôt leurs demandes de permis de construire !

Comme nous l'avons évoqué lors de la réunion commune des 2 commissions « Urbanisme » et « Economie » du 4 novembre 2015 nous allons reprendre l'étude du RLP (Règlement Local de Publicité) afin de gérer les publicités, enseignes et pré enseignes sur la commune et d'établir une charte réglementant les façades, les projets de devantures, les équipements extérieurs et l'utilisation de l'espace public des commerces.

Sans ce règlement local, c'est la réglementation nationale qui s'applique.

Cette étude sera menée par des élus des commissions Urbanisme et Economie, avec des représentants des commerçants.

## QUELQUES ÉLÉMENTS POUR MIEUX COMPRENDRE QU'EST-CE QU'UNE ENSEIGNE, UNE PRE-ENSEIGNE OU UNE PUBLICITÉ

La préservation de la qualité du cadre de vie de notre territoire et de sa population est un enjeu majeur. La réglementation relative à la publicité, aux enseignes et aux pré-enseignes s'inscrit dans le prolongement de cet objectif. Depuis plus de 30 ans, la réglementation dans ce domaine n'avait jusqu'alors pas évolué (une réglementation spécifique de l'affichage comme support de publicité existe depuis la loi du 27 janvier 1902). Tout en respectant la liberté d'expression, la liberté du commerce et le bon exercice de l'activité économique de notre commune, la réglementation nourrit l'ambition d'améliorer le cadre de vie des Vallonnaises et Vallonnais, de lutter contre les nuisances visuelles, et de favoriser la mise en valeur du paysage et du patrimoine culturel. Les règles relatives à la publicité extérieure et aux enseignes évoluent (loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite Loi ENE), complétée par le décret du 30 janvier 2012). Elles s'inscrivent dans un ensemble plus vaste de lutte contre la pollution visuelle, et nécessitent donc un accompagnement et une bonne information. Dans les 3 domaines qui nous intéressent, c'est le Code de l'environnement qui s'applique.

**Qu'est-ce qu'une enseigne ?**  
L'article L.581-3 définit l'enseigne comme étant toute inscription, forme ou image apposée sur un immeuble/bâtiment/local et relative à une activité qui s'y exerce. Cela concerne principalement :  
\* les enseignes en façade selon qu'elles sont implantées à plat ou perpendiculaires (enseigne dite « en drapeau »)  
\* les enseignes en toiture  
\* les enseignes scellées au sol ou implantées directement sur le sol  
\* les enseignes lumineuses parmi lesquelles figure l'enseigne à faisceau de rayonnement laser



**Qu'est-ce que la publicité ?**  
L'article L.581-3 définit la publicité comme toute inscription, forme ou image destinée à informer le public ou à attirer son attention (publicité relative aux activités des associations sans but lucratif, affichage d'opinion, publicité effectuée en application d'une disposition législative ou réglementaire ou en application d'une décision de justice, publicité destinée à informer le public sur des dangers qu'il encourt ou des obligations, publicité commerciale, ...). Les dispositifs publicitaires sont nombreux et variés. En voici quelques exemples (liste non exhaustive) :  
\* publicité scellée au sol ou implantée directement sur le sol  
\* publicité apposée sur un support existant (mur, clôture, etc.)  
\* publicité apposée sur du mobilier urbain  
\* publicité numérique  
\* dispositifs de petit format dit de « micro-affichage »

### Sur la commune de Vallon

Indépendamment de cette réglementation, et afin de permettre à la vie associative locale de communiquer lors d'événements et de manifestations, la Municipalité de Vallon Pont d'Arc a instauré certaines règles en matière d'affichage et peut délivrer, sous certaines conditions, des autorisations. Dans tous les cas, il faut contacter la Mairie pour faire une demande. Les services municipaux ont pour consigne, d'enlever et de détruire tous les panneaux et les affiches mises sans autorisation préalable.

**Qu'est-ce qu'une pré-enseigne ?**  
L'article L.581-3 définit la pré-enseigne comme étant toute inscription, forme ou image signalant la proximité d'un immeuble où s'exerce une activité déterminée. Bien que très proche de la définition de l'enseigne, la pré-enseigne s'en distingue toutefois par son lieu d'implantation. L'enseigne est implantée sur l'immeuble où s'exerce l'activité signalée alors que la pré-enseigne est implantée sur un immeuble matériellement différent de celui où s'exerce l'activité signalée.

**Informations :**  
L'article L.581-2 détermine le champ d'application géographique de la réglementation. Les publicités, enseignes et pré-enseignes, qu'elles soient implantées sur le domaine public ou sur une parcelle privée, dès lors qu'elles sont visibles d'une voie ouverte à la circulation publique, doivent respecter les dispositions législatives et réglementaires du Code de l'environnement.

Le dispositif de Signalisation d'Information Locale (SIL) qui relève du Code de la route et non du Code de l'environnement, est en place sur les communes de Vallon et Salavas depuis quelques années.

Cette SIL permet de signaler les services et les équipements tout en limitant l'impact visuel en raison de son format réduit et de sa normalisation en termes d'homogénéité, de lisibilité et de visibilité. Elle répond à des normes précises notamment en termes de couleurs et d'idéogrammes pouvant y figurer. Selon l'article L.581-19 dernier alinéa, dans sa rédaction applicable à partir du 13 juillet 2015, seule la SIL peut se substituer aux pré-enseignes, dites « dérogatoires », qui signalent, hors agglomération, les activités particulièrement nécessaires aux personnes en déplacement (hôtels, campings, garages, parkings, ...), les activités exercées en retrait de la voie publique et les activités liées aux services publics ou aux urgences.

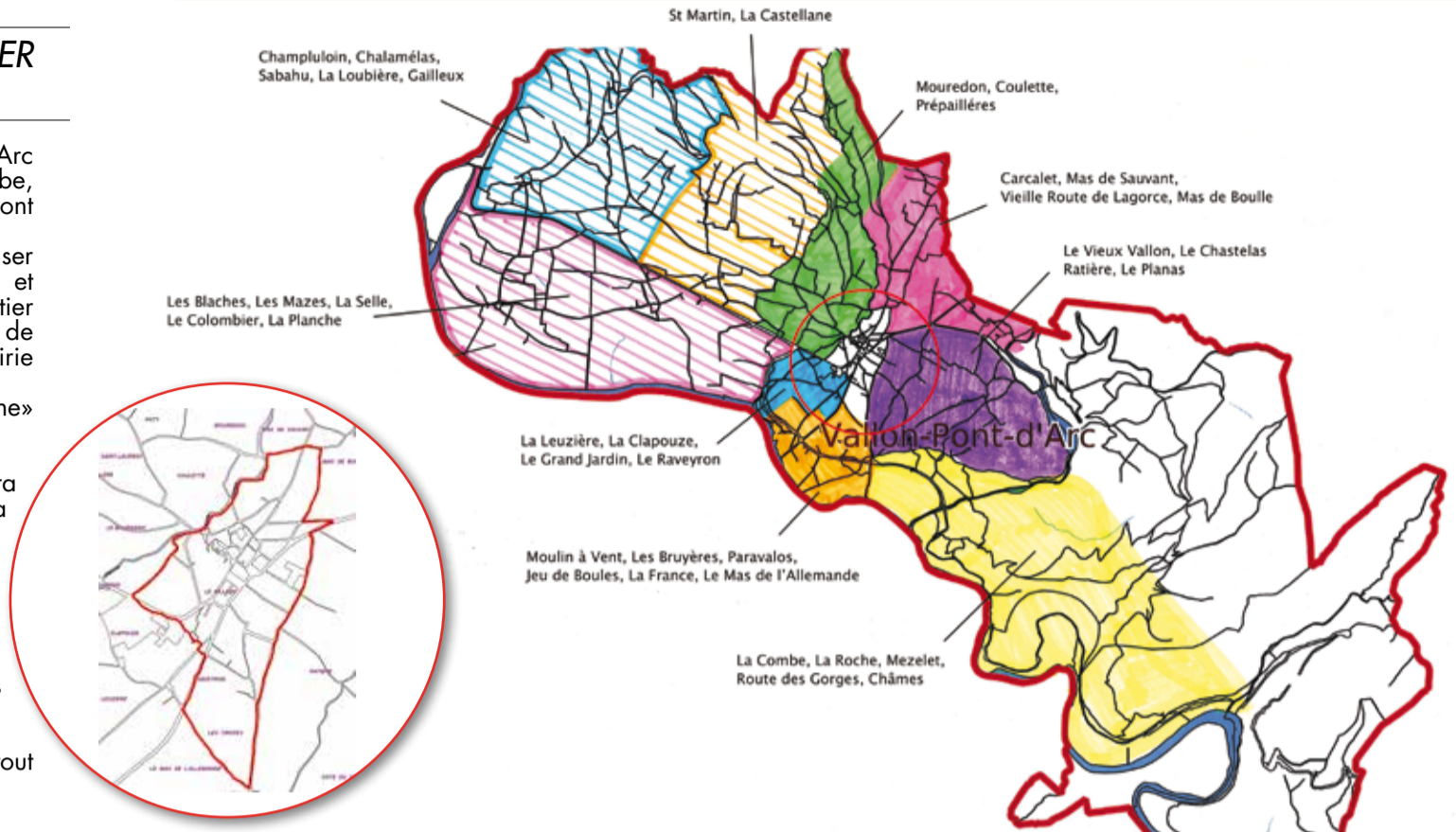
## LES RÉUNIONS DE QUARTIER CONTINUENT

Le samedi 19 septembre, les élus de Vallon Pont d'Arc sont allés à la rencontre des riverains de La Combe, Châmes, La Route des Gorges sur le parking du Pont d'Arc. Monsieur le Maire a rappelé l'importance d'organiser ces réunions au plus près des Vallonnaises et Vallonnais, au cœur ou à proximité de leur quartier et donc de leur environnement. Le compte rendu de chaque réunion de quartier est disponible en Mairie et sur le site internet : [www.mairie-vallon.com](http://www.mairie-vallon.com) -> rubrique «vie quotidienne» -> «réunion de quartier».

La prochaine réunion de quartier concernera «Champluloïn - Chalamélas - Sabahu - La Loubière - Gailleux» et aura lieu début février 2016. La date exacte n'est pas encore connue mais les riverains recevront une information dans leur boîte aux lettres.

Pour savoir à quel quartier vous appartenez, reportez-vous au plan ci-contre (consultation plus détaillée possible en Mairie ou sur le site internet).

Les réunions étant ouvertes à tous, vous pouvez à tout moment y assister.



## ENTRETIEN DES FOSSÉS ET RUISSEAUX

Dans notre Vallon Magazine n°2 du mois de juin 2015, nous avons consacré une large place aux rappels de la réglementation en matière d'entretien des ruisseaux, fossés, trottoirs, murs et végétation en limite de voie communale.

Extrait : «L'entretien régulier des fossés et des cours d'eau est une nécessité et une obligation réglementaire ... Tout propriétaire riverain d'un fossé est tenu d'assurer son entretien régulier afin de le maintenir en bon état de fonctionnement et de lui permettre d'assurer sa fonction de libre écoulement des eaux provenant de l'amont de sa propriété.»

Pour savoir à qui incombe le nettoyage du fossé, il faut regarder la nature de la voie qui le longe : si la voie est communale (route communale ou chemin rural), c'est à la commune de l'entretenir alors que si c'est un chemin d'exploitation, c'est aux riverains. Les informations nécessaires pour connaître le propriétaire sont à votre disposition sur le cadastre consultable en Mairie à l'accueil.

Une collectivité locale ne peut pas se substituer aux propriétaires pour l'entretien des ruisseaux ou fossés privés : il ne doit pas y avoir d'investissements publics sur un domaine privé.

Pour les ruisseaux, le Code Rural doit s'appliquer : la limite de propriété se situe au milieu du ruisseau. Lors des épisodes cévenols survenus les 13 et 14 septembre derniers, nous avons malheureusement répertorié de nombreuses habitations ou garages inondés. Certains de ces sinistres auraient pu être évités si les ruisseaux et fossés situés en amont de ces habitations avaient été correctement effectués. En cas de fortes pluies, les eaux de ruissellements doivent pouvoir s'évacuer par les ruisseaux et fossés. Si l'entretien par les propriétaires n'est pas réalisé régulièrement, l'eau sort de son lit naturel et provoque des coulées de boue et de cailloux, la destruction de la chaussée et bien d'autres dégâts. Un ruisseau pouvant parcourir des kilomètres et longer de nombreuses propriétés, pour qu'il évacue efficacement les eaux en cas de fortes pluies, c'est l'ensemble du linéaire qui doit être correctement entretenu. Donc chaque propriétaire doit effectuer correctement cet entretien pour que le ruisseau retrouve sa fonctionnalité.

Pour rappel, les situations suivantes entraînent la verbalisation des contrevenants (article R216-13 du Code de l'environnement) :

- ne pas entretenir le fossé en limite de sa propriété et de ce fait, empêcher l'écoulement normal des eaux.
- détruire totalement ou partiellement des conduites d'eau ou fossés évacuateurs.
- apporter volontairement tout obstacle au libre écoulement des eaux.

## PARKINGS

Comme dans beaucoup d'endroit, le stationnement sur Vallon n'est pas facile, tout particulièrement en été.

Cette année, la Mairie a mis à disposition des résidents Vallonnais 2 parkings supplémentaires pour les mois de juillet et août. La cour de la Maison des Associations est devenu un parking pour les résidents du centre-ville, après signature d'une convention avec la Mairie et remise d'une clé. Le bilan de fin d'utilisation de ce parking est très satisfaisant et cette opération sera renouvelée



RÉSERVÉ AUX  
AYANTS DROIT

l'été prochain. Sa mise en place sera facilitée puisque toutes les personnes concernées par ce changement d'utilisation en seront informées suffisamment à l'avance, contrairement à cette année.

Un terrain inutilisé situé Rue de la Nouzarède a été prêté par un habitant pour permettre aux travailleurs saisonniers et aux résidents de trouver facilement une solution pour se garer gratuitement à proximité du centre du village.

Le parking payant Place Neruda est toujours gratuit pour les résidents.

La gratuité a été instaurée pour tous dès le 12 octobre sur suggestion des commerçants lors de la réunion de fin de saison.

Le parking Ratière sera opérationnel pour la prochaine saison estivale. Il est depuis cette année propriété de la Communauté de Communes, les recettes ne sont donc plus encaissées par la commune.

Le plateau sportif de l'ancien collège va être réaménagé en parking et permettre de garer une soixantaine de véhicules.

## MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE VIDÉOPROTECTION

La 1<sup>er</sup> tranche concerne le centre du village

La municipalité de Vallon Pont d'Arc a décidé de continuer le projet engagé de vidéoprotection sur la voie publique. L'objectif de cette installation de caméras de surveillance est de sécuriser le village. En cas de besoin, les images pourront être visualisées en différé par des personnes assermentées (la Police Municipale, le Maire et un Adjoint).

Le projet a été divisé en 3 tranches.

- la 1<sup>er</sup> tranche concerne le centre du village et comprend l'installation de 4 caméras (permettant d'avoir une visibilité sur la Rue Roger Salengro, la Place Armand Puaux, la Rue Rosine Boucher et le Boulevard Peschaire Alizon). La phase de lancement de la consultation a débuté afin de choisir le prestataire en charge de la fourniture et de la pose du matériel. Cette première tranche devrait être en service pour la saison estivale 2016.

- la 2<sup>ème</sup> tranche conditionnelle concernera le rond-point des Vignerons

- la 3<sup>ème</sup> aux entrées coté Salavas et St-Remèze/Lagorce.

Ce dossier a fait l'objet d'une subvention de l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)



## COLLECTE DES TLC

«TEXTILES, LINGE DE MAISON & CHAUSSURES»

Depuis avril 2015, le SICTOBA s'est engagé à développer la collecte des textiles, chaussures et linge de maison sur son territoire. Le nombre de bornes de collecte est aujourd'hui de 40. Ce ne sont pas moins de 150 tonnes de textiles qui ont d'ores et déjà été collectées sur l'ensemble de notre territoire, soit une augmentation par rapport à l'année dernière. Un signe encourageant qui montre que les habitants du Sud Ardèche sont mobilisés dans le tri de leurs déchets.



## LE TRI SÉLECTIF : TESTEZ VOS CONNAISSANCES !

1. Le point vert signifie que l'emballage est recyclable ?  
- FAUX - Le point vert sur les emballages signifie que le fabricant du produit participe financièrement à la collecte sélective et au recyclage, mais l'emballage n'est pas nécessairement recyclable.
2. Peut-on trier tous les plastiques ?  
- FAUX - Seuls les bouteilles et flacons plastiques se recyclent. Les barquettes de viande, les pots de yaourt, les films plastiques et les sacs plastiques ne font pas pour le moment partie des consignés de tri.
3. Les bouteilles d'huile se recyclent  
- VRAI - Qu'elles soient en verre ou en plastique, elles sont recyclées.
4. Faut-il laver les emballages avant de les trier ?  
- FAUX - Il vous suffit de bien vider les emballages pour les déposer dans les bacs de tri. Pas besoin de les rincer c'est moins d'eau gaspillée.
5. Pas grave si je me trompe de bac, on retire derrière !  
- FAUX - Dans les centres de tri, les déchets sont effectivement séparés entre recyclables et non recyclables. Mais les erreurs de tri sont réexpédiées en centre d'enfouissement et cela coûte cher à la collectivité. Quand on hésite entre les différents bacs, mieux vaut jeter directement dans le bac de déchets non recyclables. Retournez toutes les informations sur le tri sur [www.sictoba.fr](http://www.sictoba.fr). Les collecteurs peuvent refuser un bac jaune entier s'ils s'aperçoivent qu'il contient des déchets non recyclables.
6. Le verre se recycle à l'infini ?  
- VRAI - Le verre est le seul matériau d'emballage recyclable à 100% et à l'infini.
7. Je peux mettre dans le bac jaune les petits appareils électroménagers (PAM)  
- FAUX - Les PAM (comme les sèche-cheveux, batteurs électriques...) sont à déposer en déchetteries. Ils seront redirigés vers une plate-forme spécialisée, sur laquelle ils subiront un démantèlement puis une valorisation.
8. Les emballages cartonnés alimentaires de restauration rapide sont recyclables  
- VRAI - Ces déchets sont à déposer dans le bac jaune à partir du moment où il ne reste pas de nourriture à l'intérieur.
9. Même vidés, les aérosols sont dangereux, ils ne sont donc pas recyclables.  
- FAUX - Bien vidés, les aérosols ne présentent aucun problème de sécurité, que ce soit au moment de la collecte ou au centre de tri. De plus, ils se recyclent très bien, alors n'hésitez pas à les déposer dans le bac jaune le plus proche.
10. Tous les papiers sont recyclables  
- VRAI - Tous les papiers et pas seulement les journaux et les magazines. Tous les papiers de notre quotidien se trient et se recyclent ! Bien entendu, les journaux, les magazines, les courriers publicitaires, les prospectus... Mais aussi les enveloppes à fenêtre, les cahiers à spirale, les blocs notes avec leurs agrafes ou encore les livres, les annuaires. Seuls les papiers alimentaires et les papiers photo ne sont pas recyclés.

## OPÉRATION GRAND SITE

L'Opération Grand Site du Pont d'Arc se poursuit, même si pour le moment les actions ne sont pas forcément visibles du public. Les premières actions concrètes devraient débiter cet hiver, avec l'élagage des haies et des arbres par les agents du Département. Le Pont d'Arc va redevenir visible de la route départementale. L'enfouissement des lignes électriques débutera dès janvier jusqu'en mars, puis reprendre à l'automne 2016.

Le site du Pont d'Arc a connu une forte hausse de fréquentation au printemps et en automne, et une stabilité cet été.

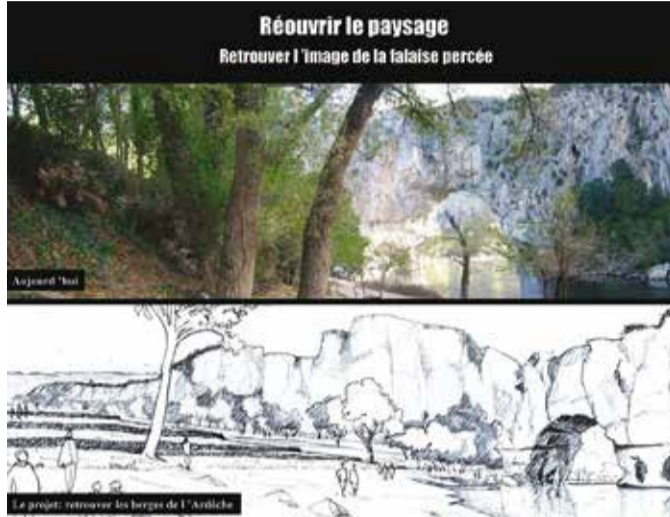
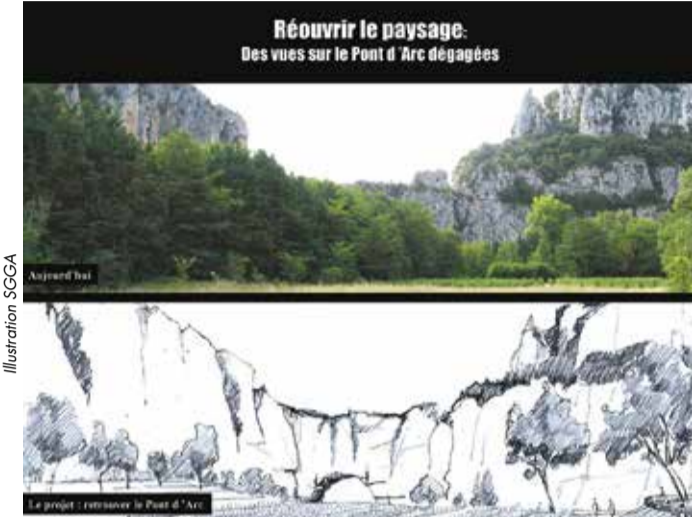
Des difficultés de circulation sont à prévoir pendant les travaux... Pour les propriétaires riverains, la présentation d'un cahier de recommandations architecturales et paysagères a eu lieu début décembre.

Cette réunion clôturait un travail conduit par un bureau d'étude en collaboration active avec les propriétaires situés dans la zone de l'Opération Grand Site, et la participation du SGGA et de différents services de l'Etat.

Les personnes souhaitant faire des travaux dans cette zone ont maintenant à leur disposition ces fiches outils individualisées

(choix des végétaux, des matériaux, des enseignes, etc).

Vous l'aurez tous constaté, l'entretien du site n'a pas toujours été optimal. Sans chercher d'excuses, le nombre d'intervenants, à savoir le Département, le SGGA, la Communauté des Communes, la Commune et les propriétaires privés, fait que l'organisation n'est pas simple à mettre en place et à suivre. Les différents partenaires se sont retrouvés en fin de saison estivale pour essayer de préparer au mieux la nouvelle saison, tout en étant bien conscients que cette organisation doit maintenant être efficace tout au long de l'année.



# VIE INTERCOMMUNALE

## LA NOUVELLE MARQUE « PONT D'ARC ARDÈCHE »



Les Professionnels du tourisme appuyés par les collectivités locales ont été depuis plus de 50 ans les artisans du développement touristique du Sud Ardèche. L'image de notre territoire a été

façonnée autour des sites exceptionnels (Pont d'Arc, Gorges de l'Ardèche), de la rivière et de ses activités baignades et canoës, des loisirs nature, du soleil, des familles, des villages, du camping, ...

L'inscription de la Grotte ornée du Pont d'Arc au patrimoine Mondial de l'Unesco en juin 2014, l'ouverture de la « réplique » la Caverne du Pont d'Arc en avril 2015 ont renforcé la dimension de « territoire d'exception » de la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche.

Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2015, la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche s'est dotée de la compétence Tourisme.

C'est une nouvelle échelle de travail qui révèle une nouvelle ambition car le territoire intercommunal ainsi constitué est un territoire « à image et taille critique » de destination touristique.

Le territoire est ainsi à un virage historique pour son développement. L'ambition des communes au sein de l'intercommunalité est de développer le tourisme comme le moyen de générer directement et indirectement de l'économie, de l'emploi, des services aux populations (touristiques et locales), tout au long de l'année. Pas question non plus de renier ce qui a fait le succès du territoire des Gorges, on ne remplace pas un tourisme par un autre, ils vont utilement se compléter !

Face à ces évolutions marquées, il était nécessaire pour le territoire des Gorges de l'Ardèche de se doter d'une vision stratégique pour les prochaines années dans le domaine du marketing, et de définir un cadre cohérent d'actions. Le cabinet Altimax, agence marketing reconnue, a travaillé depuis avril 2015, en faisant participer activement élus et professionnels du tourisme, et a rendu ses conclusions il y a quelques jours.

Les principaux éléments en sont :

- la création d'une marque touristique de territoire « PONT D'ARC ARDÈCHE » à partager avec l'ensemble des acteurs du tourisme du territoire
- la définition d'un positionnement touristique (ce que l'on dit de la destination) : « un patrimoine culturel et naturel unique au monde »
- un plan d'actions à 3 ans, ambitieux, basé sur la nécessité de développer des outils unifiés à l'échelle du territoire et qui met particulièrement l'accent sur l'image et les actions liées au digital, numérique, web, réseaux sociaux, ...

Le tout en utilisant les richesses de l'offre :

- des marques nationales ou internationales présentes sur le territoire : 1 patrimoine mondial de l'UNESCO, 1 Grand Site de France labélisé (Orgnac), 1 Opération Grand Site sur le Pont d'Arc, 3 Villages de Caractère

(Labeaume) dont 2 plus beaux Villages de France (Vogüé, Balazuc), 1 Réserve Naturelle garant de la préservation des Gorges de l'Ardèche.

- des thématiques à valoriser : œnotourisme, grottes naturelles, préhistoire, dolménisme, des produits à forte image et valeur ajoutée (lavandes, vignes, olives, cosmétiques, ...)

Pour mettre en œuvre cette nouvelle ambition, la communauté de communes était dans l'obligation de faire se rapprocher et évoluer les 3 Offices de Tourisme existants (Vogüé, Ruoms, Vallon) pour ne former plus qu'une seule structure. Ce sera chose faite à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2016. Le travail de coordination des personnels a été amorcé avec l'ADT (Agence Départementale

du Tourisme) depuis le printemps 2015, l'accueil du public sera maintenu sur les 3 sites existants avec une direction générale commune. De nouvelles actions vont venir compléter les dispositifs déjà en place : les actions « numériques » seront très fortement priorisées, ainsi que les relations médias, la commercialisation de produits touristiques tout compris, la Gestion Relation Client, la meilleure connaissance des profils des nouveaux clients du territoire, ...mais également l'appui aux professionnels du territoire. La structure juridique de l'Office de Tourisme évolue elle aussi, il s'agira d'une Société Publique Locale (SPL) nommée « Destination PONT D'ARC ARDÈCHE ».

Cette forme juridique particulière a été choisie et créée par 2 collectivités publiques actionnaires (la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche et le Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche), pour allier une forte participation des collectivités locales (financière et décisionnelle), la possibilité d'y associer fortement les socio-professionnels, et d'obtenir une « réactivité et une souplesse » dans les actions grâce à un statut de droit privé.

Concrètement dès 2016, les brochures le site internet, les réseaux sociaux, toutes les actions seront unifiés sous la marque « PONT D'ARC - ARDÈCHE »

Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2015, la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche s'est dotée de la compétence Tourisme.

La structure juridique de l'Office de Tourisme évolue elle aussi, il s'agira d'une Société Publique Locale

**Un territoire touristique d'exception, Une ambition nouvelle, Une organisation touristique qui évolue !**

## CRÈCHE « LES GALOPINS »

La Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche a conduit un audit sur les structures d'accueil de la petite enfance de nos 19 communes. La crèche de Vallon Pont d'Arc « Les Galopins » peut accueillir jusqu'à 40 enfants, mais est aujourd'hui trop à l'étroit dans ses locaux pour répondre aux normes nationales et à la mise en place de 2 nouveaux services devenus obligatoires : la fourniture des couches et des repas. Pour répondre à ses nouvelles normes, améliorer l'accueil des enfants et les conditions de travail du personnel, la Communauté de Communes prévoit des travaux d'agrandissement d'environ 100 m<sup>2</sup> (études en 2016 et travaux en 2017).



Cet agrandissement devrait se faire à l'étage pour répondre aux contraintes imposées par l'Etat suite au nouveau PPRI (Plan de Prévention des Risques Inondations). Le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) pourrait intégrer ces locaux.

AMÉNAGER JARDINER DÉCORER BRICOLER

## Les Briconautes

Z.A. de L'Arzallier • 07120 Ruoms  
Tél. 04 75 89 97 97 • Fax : 04 75 89 97 98

**Horaire d'ouverture**  
Lundi au samedi  
8h30 - 12h00 et 14h00 - 19h00

TOGNETTY DISTRIBUTION

Maçonnerie Générale

## SARL DAOUAYRY

06 18 74 23 51  
4, rue de l'orphelinat - 07150 - Vallon Pont d'Arc

Les Chais du Pont d'Arc

Caveau - Dégustation - Vente

07150 Vallon Pont d'Arc  
Tél. 04 75 88 02 16  
www.chaisdupontdarc.com

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un organisme communal dont le rôle est d'animer l'action sociale dans la commune. A ce titre, il développe différentes activités et missions, directement orientées vers les populations concernées : aides et accompagnement des personnes âgées, aides aux personnes handicapées, aux enfants, aux familles en difficultés, lutte contre l'exclusion.

### LES FESTIVITES DE FIN D'ANNEE POUR NOS AINÉS

Le CCAS de Vallon Pont d'Arc organise chaque année le traditionnel Repas des Aînés au mois de décembre. Les membres du CCAS, les élus et les agents municipaux travaillent activement pour assurer la réussite de ce rendez-vous annuel.



Le samedi 12 décembre 2015, près de 200 Vallonnaises et Vallonnais de 70 ans et plus, se sont retrouvés à la salle des fêtes magnifiquement décorée à cette occasion pour partager ce moment de convivialité. Le repas et l'animation musicale «Lucas et son spectacle cabaret» ont été très appréciés. Pour les personnes qui n'ont pas pu venir au repas, un colis leur a été remis en Mairie les lundi 07 et mardi 08 décembre, ou à domicile, par les bénévoles du CCAS.



Les résidents Vallonnais de l'hôpital local Sully Eldin ne sont pas oubliés. Ils ont reçu la visite des membres du CCAS et des élus qui sont venus leur souhaiter une bonne fin d'année et leur offrir un petit présent de Noël.

C'est toujours un beau moment de partage et d'échange.

### COLLECTE BANQUE ALIMENTAIRE 2015

La collecte Nationale annuelle de la Banque Alimentaire a eu lieu les vendredi 27 et samedi 28 novembre. L'an dernier, le record de 12 500 tonnes de denrées récoltées en France avait été atteint. Un apport bienvenu, alors que 3,9 millions de personnes ont recours à l'aide alimentaire.

Les produits collectés sont sensiblement les mêmes d'une année sur l'autre (produits alimentaires tels que le riz, les pâtes, les conserves de viande, de poisson, de fruits et légumes, la farine, ...) mais une nouveauté pour cette année : certaines banques ont demandé de rajouter à leur liste, des produits d'hygiène et des produits pour les nourrissons et jeunes enfants.

Depuis longtemps, le CCAS de Vallon Pont d'Arc s'associe à cet élan de solidarité et fait appel à la générosité des habitants en s'installant dans les 2 supermarchés de la Commune.

Plus que jamais, les élus ont souhaité faire de cette campagne de solidarité une preuve de citoyenneté en y associant les bénéficiaires de la banque alimentaire locale qui ont accompagnés les bénévoles du CCAS dans les points de collecte.

Un investissement très honorable et fort apprécié.

Au niveau National, les chiffres de cette année sont déjà connus, ce sont quasiment 12 000 tonnes de produits qui seront mis à disposition des associations et CCAS partenaires, et la baisse de fréquentation des magasins n'a eu un impact que très limité sur les résultats avec un fléchissement des dons de 5% par rapport à l'année dernière.

Les quantités collectées durant ces 2 jours sur Vallon sont, contrairement à la tendance Nationale, supérieures à celle de l'année dernière !

Merci à tous pour votre générosité.

## VIE SCOLAIRE

### SITE INTERNET DE L'ÉCOLE PRIMAIRE

Cette année, l'école élémentaire a créé son site internet. Les parents pourront ainsi suivre les différents moments des petit(e)s Vallonnais(es) et les dernières informations.



Voici l'adresse : <http://ecolevallon.toutemonecole.fr>  
D'autre part, chaque classe est en train de se doter d'un blog qui sera accessible uniquement aux parents grâce à un code utilisateur remis par chaque enseignant.

### NOUVEAU COLLEGE, BIENTÔT LE DEMENAGEMENT !

Les travaux du nouveau collège sont dans les temps et la rentrée des élèves et des enseignants devrait se faire au retour des vacances de février, début mars.

Le déménagement est prévu pendant les vacances des élèves pour que la cantine et le service vie scolaire soit opérationnel dès la rentrée.

### QUINZAINE DE LA MATERNELLE

Du 19 au 30 novembre 2015, dans le cadre de la quinzaine de la maternelle organisée par l'AGEEM (l'association générale des enseignants des écoles et classes maternelles), les enseignantes de l'école maternelle ont ouvert leur classe aux parents.

Plus de 40 familles ont participé à cet événement. Mamans couturière, passionnée d'apiculture, monitrice équestre... papas musicien, batelier, photographe... ont décidé de venir partager leur passion, leur métier avec les élèves de l'école. D'autres sont venus lire des histoires, participer à des ateliers d'arts visuels, pâtisser. Ces rencontres et ses moments de partage ont été riches en échange.

Ils ont permis aux parents de découvrir un peu plus l'école et la vie de celle-ci. Un grand merci pour cet investissement et à l'année prochaine.



### SPECTACLE DE NOËL

Afin de fêter comme il se doit cette fin d'année 2015, les enfants de la crèche, des écoles maternelles et primaires des communes de Vallon Pont d'Arc et Salavas ont assisté le jeudi 17 décembre 2015, au traditionnel spectacle de Noël offert par les 2 Municipalités.

La salle des fêtes a accueilli la Compagnie ardéchoise « M IS FOR MAGIC » pour 4 représentations (2 le matin et 2 l'après-midi) du spectacle tout public « Drôle de cadeau dans le traineau?! » présenté par Maëlle Mietton, metteuse en scène - comédienne et conteuse.



Un spectacle interactif où les enfants et les accompagnants, quel que soit leur âge, ont partagés un moment amusant. Chacun et chacune a pu se glisser dans la peau d'un personnage, et collectivement a interprété tour à tour, le Père Noël, le Loup, et les célèbres Rennés, via petits trots : « Hop ! Hop ! Hop ! » et freinages contrôlés : « Hiiiiiiiiiiii !!!!! ».

Les décors du conte évoluant grâce aux corps des spectateurs, incarnant tantôt les arbres de la forêt, tantôt la montagne biscornue (domaine de la sorcière Rose-Crochue !), on a pleurniché, soufflé dans nos mains, caressé doucement, on a dit « NON ! » et « OUI ! », on a fait comme si on avait un peu peur, peur, très peur, très très peur, et pour finir nous nous sommes serrés dans les bras, chaleureusement et nous avons chanté Noël. Une heure de visite dans un conte de Noël émouvant et joyeux, guidé et orchestré par une comédienne mutine et joyeuse, Maëlle Mietton.

## Sarl JASSIN



Vidange fosses - Débouchage - Terrassement  
Assainissement - Installation fosses, filtre à sable....  
Location matériel BTP «avec ou sans» chauffeur

Livraisons fioul supérieur hiver / GNR

[www.jassinpatrick.com](http://www.jassinpatrick.com)

07150 - Vallon Pont d'Arc  
Tél. 04 75 37 14 08 - Fax : 04 75 88 08 77  
email : jassinassainissement@hotmail.fr

## FAURE TP



Sarl Faure Frères  
TRAVAUX PUBLICS

ASSAINISSEMENT - ENROCHEMENT - VRD

Quartier Prépaillère - 07150 - Vallon Pont d'Arc  
Tél. bureau : 04 75 39 67 51 - 06 86 71 95 79  
Télécopie : 04 75 39 68 89  
[sarl.faure.freres-tp@orange.fr](mailto:sarl.faure.freres-tp@orange.fr)

Zone Artisanale

## CENTRAL LOCATION Sarl

VELO - MOTOCULTURE - CYCLO  
VENTE - RÉPARATION - LOCATION

07150 - Vallon Pont d'arc - Tél. 04 75 88 02 57

## » BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE 2.0 SE MET AU NUMÉRIQUE...

Déjà l'année dernière la bibliothèque municipale de Vallon Pont d'Arc proposait un nouveau service à ses lecteurs, la Presse en Ligne, en partenariat avec la Bibliothèque Départementale de l'Ardèche. Avec un abonnement standard, il est possible d'accéder à près de 400 magazines.

Aujourd'hui la bibliothèque propose en plus la possibilité de bénéficier d'un service de prêt de livres numériques (toujours en partenariat avec la Bibliothèque Départementale) fourni au format universel ePub. C'est déjà plus de 1 000 titres qui sont accessibles pour les lecteurs de la bibliothèque. Vous pourrez ainsi emprunter 5 livres numériques par mois pour une durée de 3 semaines.

Pour accéder à ses services, il suffit d'avoir une adhésion valide et de venir à la bibliothèque réaliser une inscription en ligne au site de la Bibliothèque Départementale.

Pour les personnes ne disposant pas des matériels nécessaires pour la lecture de livres numériques, la bibliothèque de Vallon propose aussi désormais le prêt de liseuse permettant la lecture de ces livres numériques. Pour cela il faut être abonné à la bibliothèque et en faire la demande à l'accueil.

la bibliothèque de Vallon propose aussi désormais le prêt de liseuse.

Cette année la bibliothèque a également participé pour la première fois au mois du film documentaire, en recevant le réalisateur Christian Tran, pour la présentation de son film « Picasso et Sima », et en présentant une sélection de courts métrages documentaires « Découvrir l'ailleurs » pour le jeune public.

La bibliothèque, c'est aussi une dizaine de bénévoles qui vous accueillent et vous proposent de nombreuses animations. Si vous souhaitez les rejoindre et donner un peu de votre temps, vous pouvez prendre contact directement avec la bibliothèque ou envoyer un message à : [levallondeslivres@orange.fr](mailto:levallondeslivres@orange.fr)

## » THÉÂTRE

La Commune de Vallon Pont d'Arc a à cœur de proposer des soirées « théâtre » régulièrement.

### La Comédie de Valence

Notre commune a accueilli à Vallon Pont d'Arc, en novembre 2015, la Comédie Itinérante de Valence.

Ce partenariat avec la Comédie de Valence a été renouvelé afin de continuer le projet initié il y a plus de 10 ans, de décentralisation et de développement des représentations sur le département de l'Ardèche et plus particulièrement dans les petites communes rurales.

Pour Vallon Pont d'Arc, c'est l'occasion de proposer à ses habitants et à ceux des communes avoisinantes, des soirées culturelles originales.

La représentation intitulée « Une abeille d'Arménie » a eu lieu à la Salle des Fêtes qui avait été transformée à cette occasion : rideaux sombres, petit éclairage tamisé, le décor était planté. Le but étant de plonger le public dans l'ambiance.

La troupe de comédiens, metteur en scène et techniciens a profité de sa venue à Vallon pour proposer des ateliers à la classe de CM2 de l'école primaire.

Un très bon accueil leur a été réservé par les élèves.



### La Fête de la Science

Le week-end du 10 et 11 octobre 2015 a eu lieu, dans le cadre de la Fête de la Science, le Village des Sciences à la Caverne du Pont d'Arc.

A cette occasion, la salle des fêtes de Vallon Pont d'Arc a reçu le spectacle :

« Quelque chose vous turlupine, Monsieur Darwin ? »

La « pièce de théâtre de science » met en scène et en vie la fameuse théorie de l'évolution de Darwin.

Cette représentation était suivie d'un temps d'échange avec le public, animé par François Marchal, paléanthropologue au CNRS - Université d'Aix Marseille.



Il est à noter que ces 2 dernières soirées théâtrales, « Une abeille d'Arménie » (financée par la Commune à hauteur de 1 200€ - entrée payante 12€ et 8€) et « Quelque chose vous turlupine, Monsieur Darwin ? » (gratuit pour la Mairie et les spectateurs), se sont déroulées devant un public très peu nombreux.

Nous espérons accueillir plus de monde le 21 avril 2016, à la Salle des Fêtes lors de la venue de la Compagnie Peut-être avec les Jeunes Pousses (8 jeunes acteurs). La Municipalité leur mettra la salle à disposition gratuitement. La troupe était déjà venue en avril 2014 pour une représentation de « On ne badine pas avec l'amour » d'Alfred de Musset, qui avait rencontré un vif succès auprès du public.

### INFOS

Le budget alloué à la culture est de 25 000 €. Il englobe les concerts, les représentations théâtrales et les expositions, organisés à l'initiative de la Mairie, comme la Fête de la Musique, l'Harmonie du Limonest, la Comédie de Valence, ...



# LA CAVERNE DU PONT D'ARC

## » PREMIÈRE SAISON TOURISTIQUE APRÈS L'OUVERTURE DE LA CAVERNE

L'année 2015 a donné un avant-goût des « promesses » liées à l'évolution touristique.

L'ouverture de la Caverne du Pont d'Arc a remporté un succès massif auprès des différents publics avec près de 500 000 visiteurs en 8 mois. Les mois de Septembre et Octobre ont donné un aperçu de son impact et ont démontré la capacité de cet équipement à générer des fréquentations nouvelles, spécifiques qui bénéficient à l'économie touristique tout entière du territoire dès lors que les offres proposées sont ... ouvertes ... et à la hauteur.

Quelques chiffres clefs sur les ailes de saison (printemps/automne)

- 56% ne seraient pas venus sans cet équipement,
- 37% n'auraient pas généré des séjours sur le territoire.
- 55% viennent pour la première fois ou n'étaient pas revenus depuis plus de 5 ans
- Plus de 80 % des séjours se font en Ardèche (il y a peu de déperdition sur les autres départements)

## » QU'EN PENSENT LES PROFESSIONNELS VALLONNAIS ?

Pour le savoir, nous avons interviewé plusieurs professionnels (un hôtelier, un restaurateur, un commerçant sédentaire et un commerçant ambulant du jeudi matin) et leur avons demandé « Pensez-vous que l'ouverture de la Caverne du Pont d'Arc a généré une hausse de la fréquentation sur les mois de septembre, octobre et novembre 2015 ? »

**Commerçant ambulant du marché**  
Habituellement, je ne fais pas le marché de Vallon l'hiver. Cette année, j'ai voulu essayer et je ne regrette pas. Pas mal de passage, de petits groupes de personnes flânent, s'arrêtent et consomment.

**Hôtelier**  
Une très bonne arrière-saison. Des travaux d'entretien m'ont obligé à fermer mon établissement quelques semaines mais vu les demandes de réservations, nous allons rouvrir en janvier. Cette hausse me permet de pérenniser des emplois.

**Commerçant sédentaire**  
Pour l'instant, nous n'avons pas constaté de réelle différence. Un peu plus de passage dans les rues mais pas spécialement d'achat. Notre avis est mitigé et nous attendons de faire un bilan au printemps après avoir passé l'hiver.

**Restaurateur**  
Les années précédentes, je fermais plus tôt (mi-octobre) mais vu le nombre de couverts que nous avons fait en septembre et début octobre, nous sommes restés ouverts.

**GROUPAMA TOUJOURS PROCHE DE VOUS**

VOTRE AGENCE  
ZA ARZALLIER - 07120 RUOMS  
Tél. 04 75 93 98 02

Retrouvez-nous sur [groupama.fr](http://groupama.fr)

N° Cristal 0 969 32 22 32

Groupama  
Toujours là pour moi.

Caisse régionale d'assurance mutuelle de la Région Méditerranéenne, entreprise régie par le Code des Assurances. Mai 2015.

Changement de propriétaire

**Auto-Ecole**  
*Le Rêve C'Permis !*

400, route de Salavas  
07150 - Vallon Pont d'Arc  
Tél. 06 14 14 67 89  
[vallon.conduite@hotmail.com](mailto:vallon.conduite@hotmail.com)

Agrement : E1500700030

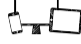
**MICHALON BÂTIMENT**  
166 rte de Paris - La Loubière  
07150 - Vallon Pont d'Arc  
Tél. 06 89 75 87 62  
[yanmichalon@orange.fr](mailto:yanmichalon@orange.fr)

Taille de pierre  
Maçonnerie générale - Rénovation  
Carrelage - Faïence

Le tissu associatif de Vallon Pont d'Arc est toujours aussi dynamique, avec quelques 45 associations recensées qui ont reçu une aide financière de la Mairie en 2015. Le budget alloué aux associations est de 70 000 € pour les subventions de fonctionnement. L'aide aux jeunes et aux seniors Vallonnais pour l'achat d'une licence dans l'association de leur choix représente près de 10 000€ !

Certaines associations bénéficient d'une mise à disposition de salles à titre gratuit : Maison des Associations, Centre Médico-Social, Sous-sol du couvent (qui sera bientôt déménagé dans les anciens locaux du CERP sous la mairie), Maison des Chasseurs, Salle des Fêtes, Salle Polyvalente, Stade Municipal, Maison du tennis, Vallon Plein Air. Un inventaire complet de ces aides indirectes liées à la mise à disposition de locaux est en cours d'élaboration. C'est un gros travail à réaliser qui permettra d'avoir une idée objective de toutes les ressources municipales mises à disposition des administrés par type d'association et d'activités. Cela fait un budget important pour la commune, ce qui prouve bien tout l'intérêt que porte la municipalité à la vie associative du village, et aux acteurs bénévoles qui donnent du temps pour les autres, qu'ils en soient ici collectivement remerciés.

Dans le Vallon Magazine n°1, nous avons consacré 3 pages à la présentation des associations qui le souhaitent. Dans cette publication, nous complétons cette présentation avec les associations qui ne s'étaient pas manifestées ou qui ont des informations nouvelles à communiquer.

Retrouvez l'intégralité des articles signalés d'un  sur le site internet de la Mairie : [www.mairie-vallon.com](http://www.mairie-vallon.com) - Rubrique «Associations»



## ASSOCIATION LES AMIS DE L'HÔPITAL

### Un grand besoin de bénévoles

L'association des Amis de l'Hôpital existe depuis 1984. Elle est apolitique, non confessionnelle et totalement composée de bénévoles.

Elle est entièrement tournée vers le bien être des résidents du centre hospitalier de Vallon-Pont-d'Arc. Elle est un élément d'animation et de joie, une présence chaleureuse.

L'association et ses bénévoles agissent en collaboration avec le service animations, les équipes soignantes et administratives du centre hospitalier.

L'association développe plusieurs groupes d'animations qui interviennent une fois par semaine :

- en matinée, de 10h à 11h pour la gymnastique douce
- l'après-midi de 15h30 à 17h pour le loto, la chorale, la bibliothèque

Elle prend en charge financièrement 4 animations générales dans l'année grâce au résultat financier du grand loto annuel, des adhésions des membres (cotisation de 10 €) et aux subventions versées par les Mairies.



Le manque de bénévoles se fait cruellement sentir pour les animations hebdomadaires.

Si quelques personnes peuvent consacrer un peu de leur temps, il faudrait qu'elles rejoignent l'association. Plus les bénévoles désirant s'impliquer seront nombreux, moins sera la contrainte d'être systématiquement présents toutes les semaines.

## CLUB SPÉLÉO DES GORGES DE L'ARDÈCHE

Depuis 2015, notre club est le troisième en nombre d'adhérents (sur 441 clubs Français) et surtout le plus jeune de France (moyenne d'âge) ! Même si notre objectif n'est pas de battre des records, on peut quand même se féliciter de cette dynamique qui au bout du compte nous rappelle simplement que Vallon Pont d'Arc est un village qui s'est développé dès le 18<sup>ème</sup> siècle autour du tourisme souterrain et du patrimoine karstique et cette valorisation du monde souterrain se poursuit de plus belle encore aujourd'hui...



La formation tient une place importante dans la politique du Club spéléo des Gorges de l'Ardèche. Celle-ci se manifeste à tous les niveaux, du débutant aux cadres techniques.

Si la petite équipe de spéléologues débutants qui fait vivre ce programme de formation compte des adultes, quadras, quinquas, sexagénaires, le club compte aussi de très jeunes recrues. En effet, les collégiens des deux classes (3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>) de la section scolaire sportive spéléo du collège Henri Ageron de Vallon-Pont-d'Arc sont membres du club. Le programme annuel de formation leur est largement ouvert et leur permettent de découvrir la spéléologie associative parallèlement à la formation dont ils bénéficient au collège. Si vous avez envie de découvrir ce patrimoine vallonnais extraordinaire et l'ambiance associées n'hésitez pas à nous contacter et pourquoi pas participer à une sortie d'initiation ? A très vite !

## FOOTBALL CLUB VALLON PONT D'ARC

Le Football Club Vallon Pont d'Arc est une association sportive dynamique et ouverte à un large public qui compte plus de 200 licenciés pour 14 équipes engagées en championnats. Une trentaine d'éducateurs, dirigeants et bénévoles encadrent l'activité football et proposent un entraînement hebdomadaire tout au long de la saison (de septembre à juin).



Pour la saison 2015-2016, le club s'est vu décerner un label qualité Ecole de Football (catégories U7, U9, U11). Cette distinction attribuée par la FFF vient récompenser tous les efforts consentis depuis plusieurs saisons dans les domaines tels que l'accueil des jeunes et des parents, l'encadrement des équipes, l'animation du club et l'entraînement proposé.

Pour la saison 2014-2015, le club a aussi remporté le challenge du fair-play au niveau du district Drôme-Ardèche récompensant l'excellent comportement de ses équipes de football à 11.

L'objectif général du club est ainsi de proposer une activité football populaire, dans un esprit familial, intégrant un programme de formation sportive et citoyenne pour les joueurs.

## CLUB VALLON PLEIN AIR

Le club de kayak de Vallon Plein Air compte aujourd'hui 83 licenciés dont 48 jeunes de 7 à 18 ans.

Douze des athlètes se sont alignés au départ des championnats de France de slalom et descente qui se sont déroulés la semaine du 6 au 14 Juillet 2015 à L'Argentière Labessée (05). Les plus grands ont couru les sélections des championnats d'Europe et du Monde Junior et Senior et ont pu courir les coupes du monde et championnats du monde.

L'objectif RIO 2016 est toujours en vue pour plusieurs de ces athlètes (PESCHIER Nicolas et BONNETAIN Quentin).



La relève se prépare avec Paul CORNUT CHAUVINC, Henri BERGOGNON, Sam BONELLA, Maxime et Paul GAILLARD, Romain GAYRAL qui se sont récemment distingués à l'occasion de nombreuses courses.

## L'ASSOCIATION DES AMIS DE L'HISTOIRE DE LA RÉGION DE VALLON

L'association, créée en 1990, a pour but de retrouver et de faire connaître l'Histoire de la région de Vallon. Elle participe aussi à la protection et à la mise en valeur de son patrimoine archéologique, historique et naturel.

Pour ce faire, elle organise régulièrement des conférences, des sorties et des expositions sur l'histoire locale. Elle publie également des ouvrages sur ses travaux et recherches. Par ailleurs, dans le cadre de l'Office de Tourisme des Gorges de l'Ardèche, certains de ses membres animent gratuitement des visites commentées des villages de Vallon, Salavas et Lagorce.

## VÉLO CLUB DU PAYS VALLONNAIS

Chaque année, le Vélo Club voit le nombre de ses adhérents augmenter. En 2015, le club comptait une quarantaine de compétiteurs dont 9 qualifiés au Championnat de France et 4 au Trophée de France du Jeune Vététiste.

Du nouveau sur Vallon : Le Vélo Club du Pays Vallonnais vient de créer une nouvelle section VTT. Cette section propose des séances encadrées pour adultes débutants ou désireux de progresser avec l'aide d'un éducateur sportif diplômé d'Etat. L'encadrement est assuré par des MCF du sud Ardèche (moniteurs cyclistes français). Différents thèmes pourront être abordés tels que la mécanique, l'orientation à vélo, la sécurité, la gestion d'effort sans oublier les techniques fondamentales du VTT.

Pour toutes infos et inscriptions, voir sur le site du club : [www.vc-paysvallonnais.com](http://www.vc-paysvallonnais.com)



## L'ASSOCIATION DE L'ÉGLISE PROTESTANTE UNIE DU PONT D'ARC

Najat et Senaa TOSH et leurs 3 enfants (4, 7 et 10 ans), vivaient en Irak, à Karakosh, ville très majoritairement chrétienne, située près de Mossoul. Ils ont fui leur ville (et la maison qu'ils avaient construite et où ils avaient emménagé depuis un mois !) 5 heures avant l'arrivée de Daesh en août 2014. Depuis, ils vivaient au camp de réfugiés d'Erbil, ainsi que leur famille et leurs voisins.

Ils ont été accompagnés dans leur demande d'obtention du visa français par l'Entraide protestante. Ils sont arrivés au presbytère de Vallon Pont d'Arc dans la nuit du 12 au 13 décembre, après avoir quitté Erbil le matin. Depuis, ils sont accompagnés par le collectif Entraide Réfugiés qui s'est organisé autour des conseillers presbytéraux de l'Eglise Protestante Unie du Pont d'Arc et de leur pasteur David FACCHIN.

En quelques jours, beaucoup de démarches ont pu être réalisées : contact avec la préfecture, consultations médicales, inscriptions scolaires, etc. La famille a pris peu à peu possession de son nouveau cadre de vie. Plusieurs arabophones vallonnais, et tout particulièrement une jeune étudiante lyonnaise qui connaît parfaitement l'arabe littéraire apportent une aide précieuse.

Grande étape : vendredi 18, soit seulement 5 jours après leur arrivée, les 2 aînés ont fait leur rentrée à l'école primaire de Vallon, où ils ont reçu un accueil très chaleureux de la directrice et de l'équipe d'enseignants. Pendant ce temps, les parents suivaient leur premier cours d'alphabétisation à Salavas, dans les locaux de l'association ARCS.

Des liens chaleureux et quasi familiaux ce sont déjà noués entre la trentaine de personnes qui les accompagne au quotidien et ces réfugiés pleins de motivation et de volonté. Belle leçon de vie !





## ACEC - DE LA VIGNE À L'OLIVIER

Depuis 13 ans, l'Association Culturelle Expositions Conférences propose des circuits commentés dans les vignes et les olivettes situées en pays Vallonnais. Ces visites sont organisées chaque mardi et vendredi matin (8h45-13h) de mi-juillet à fin août et seront reconduites pour l'été 2016.

Au cours de toutes ces années les membres de l'association ont pu constater un intérêt grandissant de la part des touristes. Le temps du circuit des informations sont données sur l'origine de la vigne et de l'olivier, le mode de culture, les maladies, les remèdes, la fabrication de l'huile d'olive, la vinification pour finir par une dégustation des différents cépages.

Jusqu'à présent les circuits s'effectuaient en autocar climatisé. Pour la saison estivale 2016 l'association envisage de varier les plaisirs en proposant un moyen de transport plus respectueux de la nature et laissant plus de temps pour profiter de la vie et de la promenade. A suivre...

## ROKAMINI COUNTRY

Les cours de danse country et Line dance se déroulent les lundis (débutants - Novices) et jeudis (Intermédiaires - avancés) de 18h30 à 20h30 à la salle des fêtes de Vallon. Ces cours sont assurés par un animateur diplômé NTA.

## ASSOCIATION OLE DANSES

OLE DANSES a été créé il y a 10 ans. L'association a repris ses activités depuis le 16 septembre 2015. Elle propose des cours de rock, salsa et danses de salon (tango, cha-cha, paso, ...). Ces cours ont lieu le mardi à la salle des fêtes de Vallon Pont d'Arc pour les débutants puis à Ruoms aux Antalots pour les intermédiaires et le mercredi à Vallon pour les avancés. Ils sont dispensés par plusieurs intervenants dont Lasté Nikolovski, professeur de danse diplômé. Le nombre d'adhérents pour 2015 est de 58.

A noter sur vos agendas : la soirée dansante de clôture (avec repas et démonstration) qui aura lieu le 2 avril 2016 à la salle polyvalente de Vallon

## ARCO'VAL

L'association Artisans et Commerçants Vallonnais a été créée pour que les commerçants et artisans Vallonnais soient représentés dans le village aux côtés des institutions (Mairie, Office de Tourisme...).

Contactez-nous dès lors que vous organisez un événement dans le village afin de créer un partenariat avec les commerçants. Contact : laura.heydel@hotmail.fr

## UNE ROSE, UN ESPOIR - LE CŒUR DES MOTARDS

Le samedi 23 avril 2016, plus de 45 communes ardéchoises dont la nôtre seront traversées par les motards de l'association « Une Rose Un Espoir » qui vous proposeront une rose en échange d'un don minimum de 2 € au profit de la Ligue contre le cancer et de ses actions dans votre département.



En 2015, le secteur Ardèche a rassemblé 196 équipages pour distribuer 15 000 roses et collecter 26 000 € de dons.

« Derrière les visières de nos casques, il y a des sourires, mais aussi des larmes, et sous notre blouson de cuir, il y a un cœur .... »  
Bernard BRAUN le fondateur de Une Rose Un Espoir.

Merci à tous pour le bon accueil que vous réserverez à ces motards.

## LES ASSOCIATIONS C'EST AUSSI ...



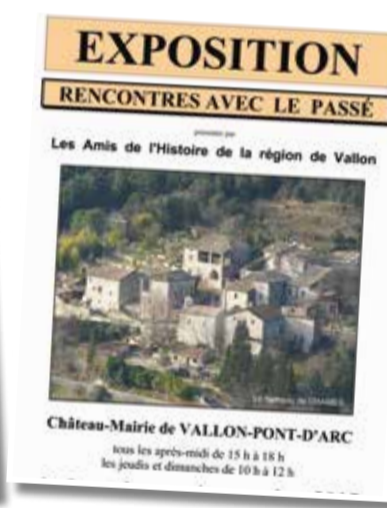
Repas de l'UNRPA



Spectacle de la crèche



Bourse aux jouets de l'Amicale Laïque



## ÉVÉNEMENTS DE FIN 2015



Visite du Secrétaire d'Etat aux Sports



Visite des Ambassadeurs Francophones



Inauguration du Village des Sciences



104 ans de Robert MARCHAND



Cérémonie du 11 novembre



Démonstration de chiens de sauvetage

## DES ÉCONOMIES AU QUOTIDIEN !

Dans le Vallon Magazine n°2, nous avons fait un point précis sur la situation financière de Vallon Pont d'Arc. Dans cette édition, nous avons choisi de vous décrire les actions engagées pour réduire les dépenses de fonctionnement. Pour rappel, dans notre commune ces dépenses représentent 2 800 000 €.

Les charges de personnel s'élèvent à 1 248 000 €. De nombreuses charges sont incompressibles comme les participations aux syndicats intercommunaux, au SDIS (pompiers), les impôts et taxes, les assurances, les locations, etc.

Depuis le mois d'avril 2014, nous avons travaillé sur plusieurs pistes d'économies :

- Isolation des bâtiments communaux par les combles
- Utilisation d'ampoules à économie d'énergie et basse consommation
- Renégociation des emprunts : gain de 10 000 €/an en remboursement
- Changement de fournisseur de gaz : économie de près de 15 000€/an
- Rédaction et signature des actes d'achat des parcelles des Blaches : économie d'environ 8 000 € sur frais de notaires
- Demande d'exonération des impôts fonciers sur les locaux non loués (en cours)

## BILAN SUR LE PRIX DE L'EAU

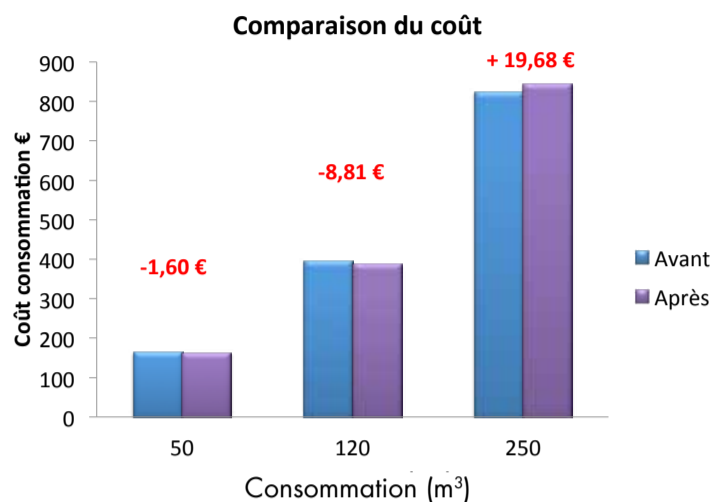
Nous nous étions engagés à faire un bilan sur le prix de l'eau depuis le changement de tarification en 2013.

Dans le tableau ci-dessous, vous trouverez le prix en €/m<sup>3</sup> (part Véolia + commune, sans l'abonnement) en 2012, avant le changement, et après avec l'alternance de 8 mois au tarif « hiver » et 4 mois au tarif « été ».

Prix consommation (€/m <sup>3</sup> )	Eau	Assainissement	Total
Avant (2012)	1,2679	2,0345	3,3024
Hiver (8 mois)	1,0894	1,2649	2,3543
Été (4 mois)	2,0682	2,1946	4,2628

A partir de ces montants, nous avons estimé le coût d'une consommation annuelle pour 3 types de consommateurs : petits (1 à 2 personnes = 50 m<sup>3</sup>), moyen (3 à 4 personnes = 120 m<sup>3</sup>) et gros (250 m<sup>3</sup>).

Les résultats sont représentés dans le diagramme ci-dessous. Ils montrent que la facture a légèrement baissé pour les petits et moyens consommateurs (1,60 € à 8,81 €) et augmenté pour les plus gros consommateurs (19,68 €).



**ELAN** **GARAGE DU PONT**

Mécanique  
Carrosserie  
Peinture  
Marbre  
Dépannage

Allard Eric  
Agent

La Plaine - 07150 - Salavas  
Tél. 04 75 88 00 97 - Fax : 04 75 88 08 55

**RENAULT**

**VALLON PONT D'ARC**

Géomètres experts  
Bureau d'études  
Maîtrise d'œuvre  
Environnement  
Urbanisme

Bureau secondaire :  
Rue Lorion Blachère  
07150 Vallon Pont d'Arc  
Tél. 04 75 88 42 30  
vallon@geo-siapp.com

**GEO-SIAPP**  
www.geo-siapp.com

**EGCIB** **Le Grand Jardin**

07150 - Vallon Pont d'Arc  
Tél. 04 75 37 17 43  
Fax : 04 75 88 13 30  
egcib@orange.fr

Electricité Générale  
Climatisation  
Industrielle  
Bâtiment

Jean-Pierre GINESTE

Dépannage :  
Tél. 06 81 48 61 81

Fabrique artisanale d'huile d'olive

**MOULIN À HUILE**

Boutique - Visite

07150 - Vallon Pont d'Arc - Tél. 04 75 88 07 46

**CA**

**SUD RHÔNE ALPES**  
BANQUE ET ASSURANCES

LA CAISSE LOCALE et L'AGENCE du CREDIT AGRICOLE  
de VALLON PONT D'ARC

Rue Jean Jaurès  
07150 VALLON PONT D'ARC - Tél. 04 75 20 57 21

Arlette BOUCHER  
Agent général

Place S.Allende - P.Neruda • 07150 • VALLON PONT D'ARC  
Tél. 04 75 37 15 05

E-mail : agence.arletteboucher@axa.fr  
N° Orias 07 012 599

**AXA** réinventons / notre métier

## ETAT CIVIL 2015

### • NAISSANCES

Billy LAMY-CHAPPUIS	06.01.2015
Chayili LELARGE	15.02.2015
Aïssa DAOUAYRY	29.03.2015
Mathéo MALINCONICO	21.05.2015
Mÿlo CHEVALIER THOMAS	23.05.2015
Eléa BAUDE	11.06.2015
Nohlant BOUAZIZ	16.06.2015
Antonin POUZANCRE	02.07.2015
Naël MAZAUURIN	09.07.2015
Alycia BRILLANT	13.07.2015
Mayline BANZET	23.07.2015
Yrinna DARTOIS	25.07.2015
Anatole BOUCHET	17.08.2015
Roumaïssa EL HARRAS	23.09.2015
Noa LE LEGADEC	17.10.2015
Zoé & Anis FUSILLIER	14.11.2015

### • BAPTÊMES CIVILS

Cassandra AGERON	09.05.2015
Leny SEL	08.08.2015

### • MARIAGES

Sylvain AGERON et Céline ASTIER	09.05.2015
Ludovic ARSAC et Laetitia CUNIOU	27.06.2015
Michel BELLAT et Didier VILLET	10.07.2015
Claudio MIRANDA et Samantha MINNITI	13.07.2015
Gaël LELARGE et Amandine CURIONE	22.08.2015
Aymeric DE GORDON et Anne GILBERT	03.10.2015

### • DÉCÈS

DUMAS Yvonne Vve RAOUX	13.01.2015
LATARD Elise Vve JEUNE	30.01.2015
VAZZANINO Henri	31.01.2015
OZIL France Vve BOUCHER	06.02.2015
CLARON Gérard	12.02.2015
MASSOT Emma Vve COMBE	01.03.2015
RAYDON Simone	15.03.2015
LACHÂTRE Louise Vve BOULLE	19.03.2015
SALVADORI Jeannine Vve ELDIR	20.03.2015
TESTUD Armande Vve ESPIC	01.04.2015
HILAIRE Andrée épouse JACQUES	11.04.2015

### • DÉCÈS suite

GARAYT Yvette Vve PESCHIER	19.05.2015
OZIL Odette Vve PESCHIER	06.07.2015
VALLADIER Marcel	09.07.2015
MAZELLIER Lucie Vve DÉCLOQUEMENT	16.07.2015
OZIL Henri	17.07.2015
WALBAUM Philippe	25.07.2015
HELLY Yvette épouse CHAROUSSET	07.08.2015
DELBAUVE Jeannine Vve DELAUNAY	20.08.2015
GUIGON Jeanne Vve DURAND	04.09.2015
ROUDIL Claude	14.09.2015
MALSERT Jean	27.09.2015
REVEST Jean-Claude	26.09.2015
DEBAY Guy	12.10.2015
BENET Robert	14.10.2015
ABRAM Michel	18.10.2015
ROUVIERE Maurice	07.11.2015
AVARO Marie Vve AGNELLO	14.11.2015
COZERET André	17.11.2015
FAURE Adrien	18.11.2015

**PONT D'ARC SPORTS**

Sarl GECKO - Arboriste Equipements  
Cycles - Motos - Matériels motocultures - E.P.I.

STIHL VIKING PEUGEOT

07150 - Vallon Pont d'Arc - Rte de Salavas - Tél/Fax : 04 75 37 11 09

*Au Fin Gourmer*  
Traiteur

← Vos réceptions méritent le meilleur de nous mêmes. →

Quartier Bévannes - 07120 - Ruoms  
Tél. 04 75 93 99 40 - Fax : 04 75 39 69 93 - www.traiteurardeche.com

MAÇONNERIE GÉNÉRALE  
NEUF ET RÉNOVATION

**RICHARD OLIVIER**

2600 rte de Barjac • 07150 Salavas  
Tél. : 04 75 88 03 35 / Mobile : 06 81 65 06 99  
www.richard-olivier-salavas.fr  
Mail : contact@richard-olivier-salavas.fr

## » CANOË / KAYAK

Un été 2015 bien rempli pour **Antoine Gaillard**, jeune Vallonnais de 18 ans ayant débuté le canoë kayak au Club du VPA (Vallon Plein Air). Il a obtenu cette année le titre de Champion d'Europe Junior par équipe avec ses 2 autres équipiers de l'Équipe de France.



Il remporte également la 2<sup>nd</sup>e place au Championnat de France et la 5<sup>ème</sup> place en individuel au championnat d'Europe, le tout en canoë monoplace. Il allie avec succès ses études (mention très bien au baccalauréat en juin 2015 puis rentrée à l'Institut National des Sciences Appliquées de Toulouse) et la pratique de son sport fétiche en devenant membre du Pôle France de Toulouse.

En intégrant cette structure pour sport de haut niveau, Antoine (sélectionné par sa fédération), pourra se perfectionner et progresser dans son activité sportive tout en réussissant son cursus scolaire ou universitaire. En avant pour cette nouvelle saison !!!

### Nicolas PESCHIER

Dans la catégorie canoë Biplace avec Pierre LABARELLE, il remporte la 1<sup>ère</sup> place lors de la course internationale à PENTRITE (AUS) le 13 février 2015

### Benoît PESCHIER

Son palmarès ne cesse de s'allonger avec une 1<sup>ère</sup> place au Championnat de France Masters à St Clément

### Paul CORNUT CHAUVINC

Il termine 1<sup>er</sup> de la course nationale 2 à Saint Pierre de Bœuf (42), ainsi qu'à Lattes (34)

### Henri BERGOGNON

Il a concouru en K1 H Minime aux Régates Nationales de l'Espoir (Course en Ligne) où il termine 1<sup>er</sup> et au Championnat National Jeune (Slalom) où il obtient également la 1<sup>ère</sup> place.

## » LES SÉNIORS DU FOOTBALL CLUB DE VALLON

Au terme d'une saison 2014-2015, **les séniors Vallonnais** emmenés par Emeric Chamontin et Patrick Dupont ont terminé champions respectivement de 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> division. Un doublé historique pour le Football Club Vallon Pont d'Arc qui est venu récompenser l'investissement des coachs et des joueurs, la qualité du jeu proposé et la solidarité du groupe et qui permet aux 2 équipes d'évoluer à l'échelon supérieur cette saison.



## » CYCLISME

Félicitations à **Mélissa CHIAROT** qui a concouru dans la catégorie Junior Dames lors de la Coupe Rhône-Alpes XCO. Elle a remporté la 1<sup>ère</sup> place au classement général. Elle se classe 19<sup>ème</sup> au classement général de la Coupe de France XCO

A noter également les performances de **Louis-Vincent DESMIER** qui remporte la 1<sup>ère</sup> place au classement général lors de la Coupe Rhône-Alpes XCO. Il décroche la 10<sup>ème</sup> place du classement général de la Coupe de France de XCO et la 9<sup>ème</sup> du Trophée de France du Jeune Vététiste multi-discipline.

Toujours en cyclisme mais dans la discipline « route », **Cédric GONTHIER** s'est fait remarquer en obtenant la 1<sup>ère</sup> place lors du Trophée Gardéchoise et la 1<sup>ère</sup> place lors de la course Classic Rocher.

Grâce à la diversité et à la richesse de notre tissu associatif, grâce aux multiples activités possibles sur notre territoire, nous avons la chance de voir récompensés par des titres ou médailles, plusieurs habitants de notre village. Jeunes ou plus âgés, sportifs accomplis ou talents divers dans des domaines variés, nous les mettons à l'honneur dans ce bulletin communal. Votre voisin, votre ami, un membre de votre famille, une connaissance mérite selon vous un coup de projecteur : faites-le nous savoir afin qu'il ou elle puisse être mis(e) en lumière dans notre prochain numéro.

N'hésitez pas à adresser vos textes, informations et photos à : [communication@mairie-vallon.com](mailto:communication@mairie-vallon.com)

## » PASSIONNÉ DE CHOCOLAT

Avec un CAP pâtissier en poche en 2012, puis un CAP Chocolatier en 2013, **Alexandre Boucant** obtient sa première victoire au championnat de France du macaron, qu'il remporte dans la catégorie « apprentis » grâce à son macaron Verveine-Citron.



Cette année, nouvelle reconnaissance avec le titre de Champion de France catégorie « apprentis » pour son macaron Cidre de glace - Chocolat Grand Cru du Venezuela, associé au « Coup de Cœur » du jury du Lions Club, toutes catégories confondues.

Au Salon du chocolat à Vals les Bains, Alexandre obtient en 2014 et 2015 les Premiers Prix de la Pièce artistique en chocolat.

Alexandre expose aussi en 2014 au musée du chocolat de Valrhona, aux côtés de l'équipe de la Maison Pic. Le thème : un sapin de Noël en chocolat !

De quoi avoir envie de goûter !

# AGENDA DÉBUT 2016

### • Thé dansant organisé par Vallon en Fête

Dimanche 17 janvier à partir de 15h, salle des fêtes

### • AG UNRPA

Mardi 19 janvier à 14h, salle des fêtes

### • Cérémonie des Vœux des communes de Vallon Pont d'Arc et Saint-Remèze réunies.

Vendredi 22 janvier à 18h30, Caverne du Pont d'Arc

### • Rando des Gorges

Dimanche 31 janvier, salle polyvalente par le Vélo Club du Pays Vallonnais

### • Conférence par l'Association Agenda 21 «L'eau de l'Ardèche, une énergie renouvelable»

Mercredi 03 février à 18h30, Château-Mairie de Vallon Pont d'Arc

• **Vide-dressing** organisé par l'Amicale Laïque  
Dimanche 21 février toute la journée, salle des fêtes

### • AG Les Amis de l'Histoire

Vendredi 04 mars à 17h, Château-Mairie de Vallon Pont d'Arc

### • Conférence par l'Association les Amis de l'Histoire sur «l'Histoire de la viticulture en Ardèche au 19<sup>ème</sup> siècle»

présentée par Yves Morel  
Vendredi 11 mars à 20h30, Château-Mairie de Vallon Pont d'Arc :

• **Thé dansant** organisé par Vallon en Fête  
Dimanche 20 mars à partir de 15h, salle des fêtes :

### • Kid Raid

Samedi 26 mars toute la journée :

• **Raid Nature du Pont d'Arc** (2 départs : 8h30 et 10h)  
Dimanche 27 mars toute la journée :

## » LES LOTOS



• **Samedi 16 janvier à 17h**, salle polyvalente :  
Loto de l'Amicale Laïque

• **Samedi 06 février à 17h30**, salle polyvalente :  
Loto du Football Club de Vallon Pont d'Arc

• **Dimanche 07 février à 15h**, salle des fêtes :  
Loto du Parti Communiste

• **Samedi 13 février à 17h**, salle polyvalente :  
Loto des Sapeurs-Pompiers

• **Dimanche 28 février à 14h30**, salle des fêtes :  
Loto du Parti Socialiste

La bibliothèque de Vallon Pont d'Arc propose :

**KIKILI**  
Des lectures pour les 0-6 ans

**Samedi 16 janvier à 10h30 :**  
Les fées, les lutins et les sorcières

**Samedi 20 février à 10h30 :**  
Les saisons

**Samedi 19 mars à 10h30 :**  
Les animaux de la ferme

**Samedi 16 avril à 10h30 :**  
Le soleil, la lune et les étoiles

**EHC** ENTREPRISE  
EL HARRAS  
**Maçonnerie Générale**

Neuf - Rénovation - Béton armé  
Charpente - Couverture - Piscine  
Taille de pierres

**Terrassement**

07150 - Vallon Pont d'Arc  
Tél. 06 08 21 48 23 / 06 07 55 18 88

mail : ehc\_07@yahoo.fr

CHAUFFAGE - CLIMATISATION  
ZINGUERIE- RAMONAGE  
ÉNERGIES RENOUVELABLES / SOLAIRE  
RACCORDEMENT TOUT À L'ÉGOUT



Nouveau local

**SAS Solibois Énergie**

Olivier Courbis  
ZA Les Estrades - 07150 - Vallon Pont d'Arc  
04 75 37 08 67 - www.solibois-energie.com  
contact@ardeche-plombier.com

**B.T.P.**  
**MIRA C HARMASSON**

**BÂTIMENT  
&  
TERRASSEMENT**



20 Boulevard Peschaire Alizon  
07150 Vallon Pont d'Arc  
Tél. 04 75 88 06 05  
Mail : miracharmasson@orange.fr

**PERMANENCES DES ELUS**

- Pierre PESCHIER** Maire  
Uniquement sur rendez-vous
- Marie-Laure ROPERS** 1<sup>ère</sup> adjointe  
Chargée de la Vie Scolaire et de la Communication  
Le mardi de 10h à 12h sur rendez-vous
- Max DIVOL** 2<sup>ème</sup> adjoint  
Chargé du Développement Economique, des Projets Structurants  
et de la Vie Intercommunale  
Le mercredi de 10h à 12h sur rendez-vous
- Nathalie VOLLE** 3<sup>ème</sup> adjointe  
Chargée des Travaux et de l'Action Sociale  
Le lundi de 10h à 12h sur rendez-vous
- Jean-Pierre IMMACOLATO** 4<sup>ème</sup> adjoint  
Chargé des Finances et de l'Administration Communale  
Le jeudi de 10h à 12h sur rendez-vous
- Christian SAPIN** 5<sup>ème</sup> adjoint  
Chargé de la Culture, des Événements, des Associations,  
du Sport et de la Jeunesse  
Le lundi de 10h à 12h sur rendez-vous
- Yves CHARMASSON**  
Conseiller délégué à l'Urbanisme  
Le vendredi de 9h30 à 11h sur rendez-vous
- Nadine MAIRESSE et Ange BARALE**  
Conseiller(s) délégué(s) aux travaux  
Uniquement sur rendez-vous
- Laurent UGHETTO - Laurence ALLEFRESDE**  
Conseillers Départementaux de l'Ardèche  
1 fois par mois en Mairie - Renseignements à l'accueil

**INFOS PRATIQUES**

- Mairie de Vallon Pont d'Arc**  
1 place de la Résistance  
Tél : 04 75 88 02 06  
www.Mairie-vallon.com - info@Mairie-vallon.com  
Du lundi au vendredi de 8h à 12h et 13h30 à 17h  
sauf le 1<sup>er</sup> mardi du mois, ouverture 15h30
- Bibliothèque Municipale de Vallon Pont d'Arc**  
Place Allende Neruda  
Tél : 04 75 87 28 11  
www.Mairie-vallon.com - bibliotheque@Mairie-vallon.com  
Mardi : 16h-18h30  
Mercredi : 10h-13h et 14h-18h30  
Jeudi : 9h-12h et 16h30-18h30  
Vendredi : 16h-18h30  
Samedi : 10h-13h
- Office de Tourisme - SPL  
«Destiantion Pont d'Arc Ardèche»**  
Place de l'Ancienne Gare  
Tél : 04 75 88 04 01 - Fax : 04 75 88 4114  
www.vallon-pont-darc.com - info@vallon-pont-darc.com  
Renseignements, activités, festivités, billetterie, bureau SNCF,...
- Les établissements scolaires et garderie**  
Crèche Les Galopins : 04 75 37 19 39  
Ecole maternelle : 04 75 37 13 63  
Ecole primaire : 04 75 88 05 75  
Collège Henri Ageron : 04 75 88 03 66
- Trésor Public**  
Bd Peschaire Alizon  
Tél : 04 75 88 03 57 - Fax : 04 75 37 17 84
- Espace social Elisabeth Jalaguier**  
Place Allende Neruda  
Pôle Social  
Tél. 04 75 88 15 60
- Pôle Service Emploi - Formation**  
Tél. 04 75 88 17 44 - Fax : 04 75 88 17 96  
maison.saisonnalite@gmail.com

**Communauté de Communes des Gorges  
de l'Ardèche**  
Quartier Ratière BP 46  
Tél : 04 75 37 61 13 - Fax : 04 75 38 46 81  
www.cc-gorgesardeche.fr - info@cc-gorgesardeche.fr

**Déchetterie gérée par le SICTOBA**  
Chemin Prépaillères - Tél : 04 75 39 06 99  
Déchetterie pour les encombrants du lundi au samedi de 8h30 à  
12h30 sauf les dimanches et jours fériés.  
Déchetterie pour les déchets verts : lundi / mercredi / vendredi et  
samedi de 8h30 à 12h30

**Véolia** (Compagnie des eaux)  
Agence de Vallon Pont d'Arc  
Tél : 04 88 17 28

**E.D.F** - Tél : 0 800 123 333

**E.D.F Dépannage** - Tél : 09 72 67 50 07

Direction de la publication : Mairie de Vallon Pont d'Arc

Création Graphique & Régie publicitaire : **Alpanoca.Com**  
07150 • Lagorce • Tél : 04 75 88 96 91 / 06 12 71 46 73

Garantie décennale

**FERRONNERIE**  
Camille & Flo

Entièrement conçu et fabriqué dans notre atelier  
Projet sur-mesure - Travail à la forge

Portails / Pergolas / Escaliers / Rampes / Mobiliers  
soudure ALU/INOX / Vente et découpe d'acier

Lieu dit «Sous Roche» - 07120 Ruoms  
Tél. 06 74 47 33 67 - boyat.personne@yahoo.fr

**MENUISERIE LADET**

**BOIS / PVC / ALU**

07150 Vallon Pont d'Arc  
Tél. 04 75 88 04 82 / 06 85 93 30 44  
menuiserie.ladet@laposte.net

**AMBULANCE**  
Ardéchoise

Lionel Vallier

24h/24 & 7j/7  
Véhicules Climatisés

**AMBULANCE - TAXIS - VSL**

Lionel Vallier  
Pompes Funèbres  
Chambre Funéraire  
Marbrerie

**VALLON PONT d'ARC - 04 75 39 70 70**  
ambulance.ardechoise@orange.fr

**SAS**  
**oncept**  
Jardin

Jardin  
Piscine  
Résidence secondaire  
Travaux Mini-Pelle

Tél: 06 98 35 82 11  
www.yannsauvajon.com  
Lagorce